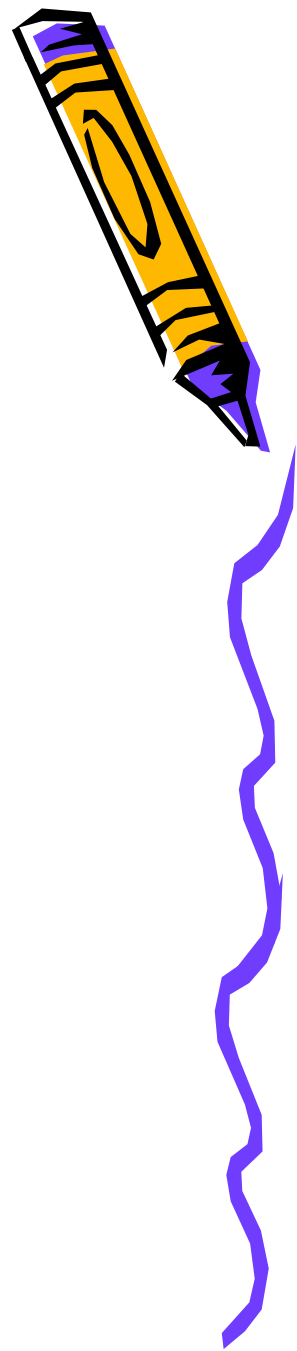
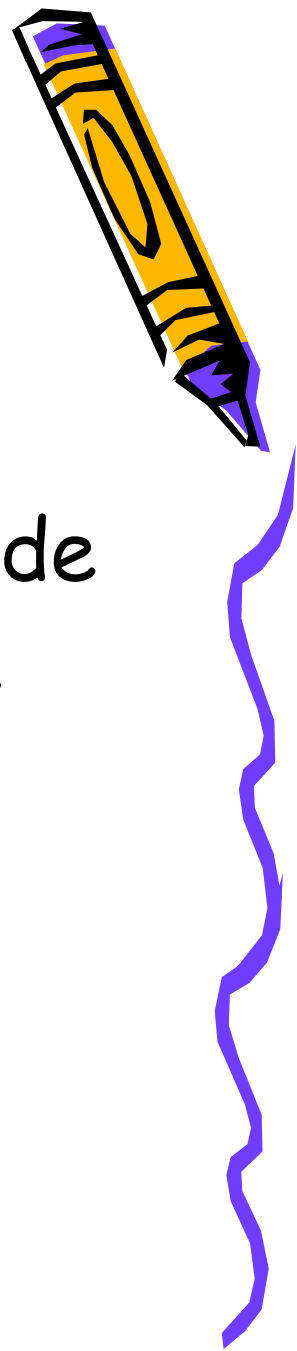


DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

SESSION JUIN 2016

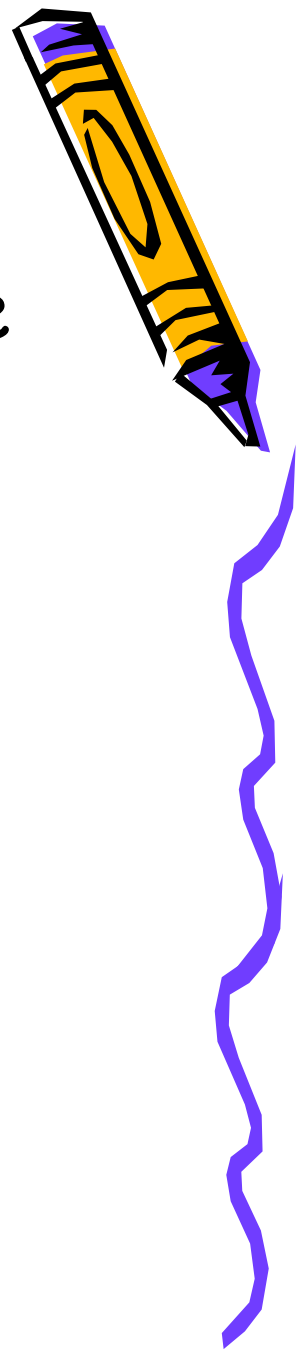


DNB session 2016



Depuis 2010 le Diplôme National du brevet a été réformé pour inclure de nouvelles dispositions d'évaluation. Ces nouvelles dispositions sont maintenant toutes en places et les critères d'évaluation sont les suivants:





Le contrôle continu de la classe de troisième sans l'Histoire-Géographie et l'Education Civique.

3 épreuves écrites :

Français

Mathématiques

Histoire-Géographie

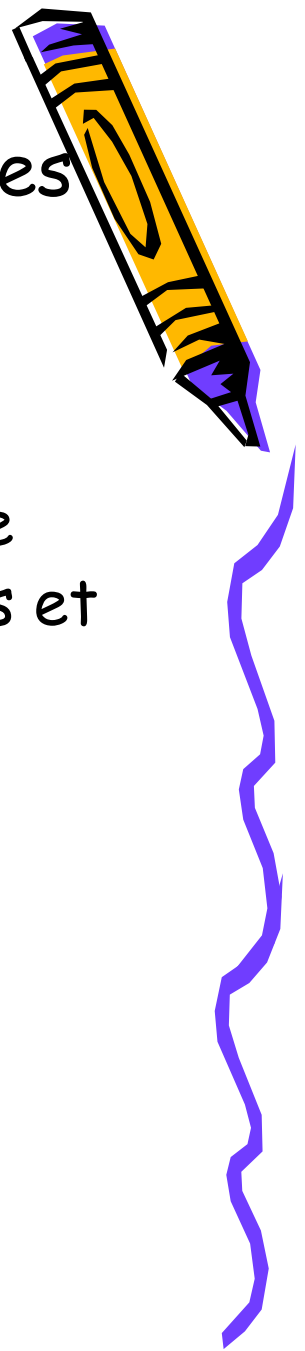
1 épreuve orale :

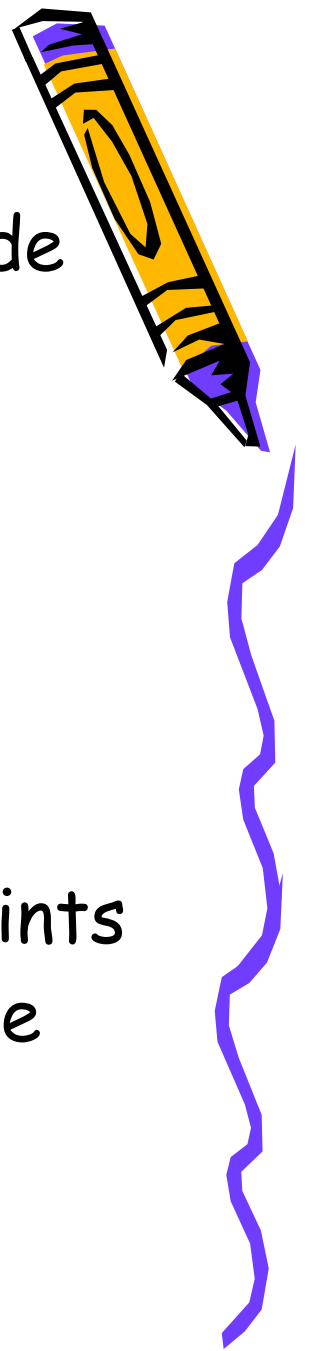
Histoire des arts



➤ Le socle commun des connaissances et des compétences qui comporte 7 piliers :

- ◆ La maîtrise de la langue française
- ◆ La pratique d'une langue vivante étrangère
- ◆ Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- ◆ La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (B2I)
- ◆ La culture humaniste
- ◆ Les compétences sociales et civiques
- ◆ L'autonomie et l'initiative





- Principe de calcul :

La somme total des points se décompose de la façon suivante

Contrôle continu : 200 points

Epreuves écrites : 120 points

Epreuve orale : 40 points

total : 360 points

Pour obtenir le brevet il faut donc 180 points auquel s'ajoute la validation du socle qui se fait quand les 7 piliers sont validés.



Modalités de l'épreuve orale d'Histoire des Arts

Les oraux auront lieu le mercredi 25 mai
2016

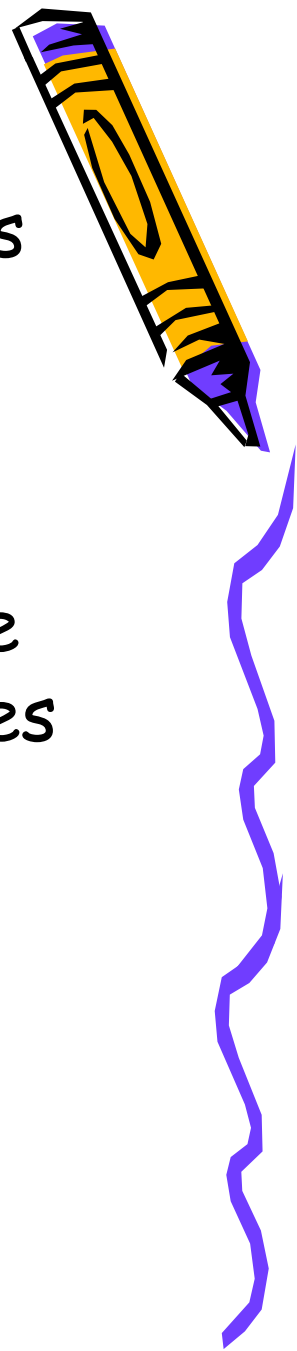
Les élèves préparent durant l'année scolaire
des œuvres dans les 4 disciplines suivantes

Français

Histoire-géographie

Education Musicale

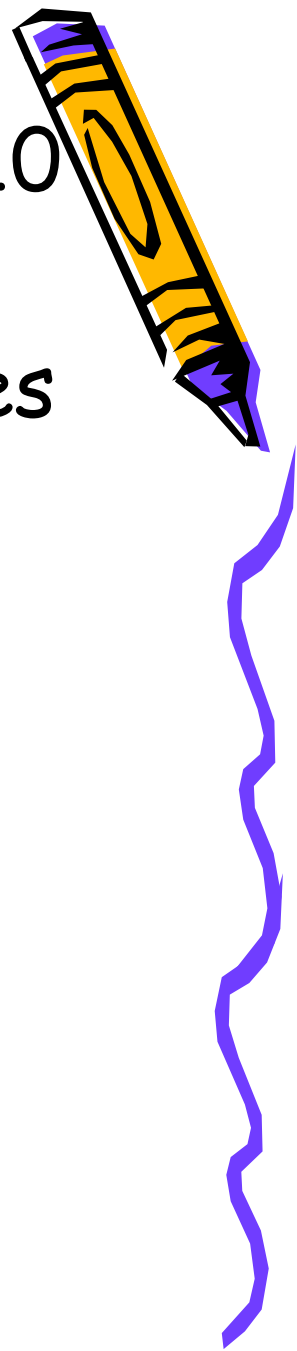
Arts plastiques



L'épreuve durera 10 minutes avec 10 minutes de préparation.

Les modalités vous seront précisées rapidement.

Les enseignants se réunissent la semaine prochaine pour les fixer,



La note ne sera pas communiquée aux élèves. Elle apparaîtra sur le relevé de note du Brevet.

